



## Procès verbal du conseil syndical du lundi 2 mars 2020

Le compte rendu de la séance du 3 février 2020 est adopté.

### **DELIBERATION N° 2020-04**

#### **FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **DELIBERATION N° 2020-05**

#### **FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Vu les articles L2121-31 et L 2121-14 du CGCT,

La Présidence est laissée à Monsieur DUBOC Jean-Claude, Délégué de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, en vue de l'approbation du Compte Administratif 2019 du budget principal.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019	CA 2019
Chapitre 011 : Charges à caractère général	143 770.00	119 563.09
Chapitre 012 : Charges de personnel	382 000.00	369 897.80
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 000.00	-
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	38 520.00	37 337.49
Chapitre 66 : Charges financières	24 585.00	20 487.54
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	400.00	-
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	3 000.00	-
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>593 275.00</b>	<b>547 285.92</b>
Chapitre 042 : Dotations aux amortissements + immobilisations cédées	97 000.00	98 085.98
<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>97 000.00</b>	<b>98 085.98</b>
<b>TOTAL avant virement de section</b>	<b>690 275.00</b>	<b>645 371.90</b>
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	329 009.37	
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 019 284.37</b>	<b>645 371.90</b>

### Recettes

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019	CA 2019
Chapitre 013 : Atténuation de charges	500.00	5 629.29
Chapitre 70 : Produits des services	196 000.00	183 814.23
Chapitre 73 : Impôts et taxes	19 000.00	19 433.00
Chapitre 74 : Dotations et participations	670 208.00	701 031.36
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	820.00	1.00
Chapitre 76 : Produits financiers	0.00	0.00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	580.00	1 740.72
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>887 108.00</b>	<b>911 649.60</b>
Chapitre 040 : Quote part subv. Investissement	10 445.00	10 444.32
<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>10 445.00</b>	<b>10 444.32</b>
002 – Excédent fonctionnement reporté	121 731.37	
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 019 284.37</b>	<b>922 093.92</b>

L'excédent de fonctionnement cumulé est de : 276 722.02 € (excédent 2019) + 121 731.37 € (report antérieur) = 398 453.39 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en fonctionnement.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019	CA 2019
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers	5 070.00	5 068.84
Chapitre 13 : Subvention d'investissement	85 134.00	29 518.00
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt	224 640.00	223 961.73
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	3 000.00	1 889.33
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	5 024.00	1 694.48
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	805 112.37	424 149.72
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	5 000.00	-
Chapitre 45 : Opération sous mandat	131 404.00	20 852.82
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	3 000.00	-
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>1 267 384.37</b>	<b>707 134.92</b>
Chapitre 040 : Opérations patrimoniales	10 445.00	10 444.32
<b>TOTAL Dépenses d'ordre</b>	<b>10 445.00</b>	<b>10 444.32</b>
Chapitre 001 : Déficit antérieur reporté	60 739.73	
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>1 338 569.10</b>	<b>717 579.24</b>

### Recettes

Les recettes sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019	CA 2019
Chapitre 10 : Dotations Fonds divers (FCTVA)	100 000.00	115 299.95
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	223 945.00	207 375.59
Chapitre 16 : Emprunts	321 832.00	100 000.00
Chapitre 45 : Opération sous mandat	131 404.00	10 683.00
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>777 181.00</b>	<b>433 358.54</b>
<i>Chapitre 040 : Opérations d'ordre</i>	97 000.00	98 085.98
<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>	<b>97 000.00</b>	<b>98 085.98</b>
Chapitre 021 : Virement de la section de fonct.	329 009.37	
Chapitre 10 : Compte 1068	135 378.73	135 378.73
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>1 338 569.10</b>	<b>666 823.25</b>

Le déficit d'Investissement cumulé est de : 50 755.99 € (déficit 2019) + 60 739.73 € (déficit antérieur reporté) = 111 495.72 €

Les restes à réaliser 2019 à reporter sur le Budget Primitif 2020 sont :

- Dépenses d'investissement : 265 562.00 €
- Recettes d'investissement : 200 184.00 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **DELIBERATION 2020-06**

### **FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Monsieur le Vice-Président est invité à présenter au Conseil Syndical l'affectation des résultats du budget principal de l'exercice 2019, détaillée ci-après :

Recettes de fonctionnement 2019 :	922 093.92 €
Dépenses de fonctionnement 2019 :	- 645 371.90 €
<b>Excédent de fonctionnement (exercice 2019)</b>	<b>276 722.02 €</b>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	121 731.37 €
<b><u>Excédent de clôture de fonctionnement 2019 :</u></b>	<b>398 453.39 €</b>

Recettes d'investissement 2019 :	666 823.25 €
Dépenses d'investissement 2019 :	- 717 579.24 €
<b>Déficit d'investissement (exercice 2019)</b>	<b>- 50 755.99 €</b>
Déficit d'investissement antérieur reporté :	- 60 739.73 €
<b><u>Déficit de clôture d'investissement 2019:</u></b>	<b>- 111 495.72 €</b>

Restes à réaliser en recettes :	200 184.00 €
Restes à réaliser en dépenses :	- 265 562.00 €
<b>Solde des restes à réaliser 2019 :</b>	<b>- 65 378.00 €</b>

Besoin de financement de la section d'investissement :  
(111 495.72 € + 65 378.00 €) **176 873.72 €**

### **Affectation des résultats 2019**

<b>Compte 1068:</b> financement de l'investissement	<b>176 873.72 €</b>
<b>Ligne 001</b> Déficit d'investissement reporté :	<b>111 495.72 €</b>
<b>Ligne R002</b> Excédent de fonctionnement reporté :	<b>221 579.67 €</b>
<small>398 453.39-176 873.72</small>	

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **DELIBERATION N° 2020-07** **FINANCES - BUDGET PRINCIPAL- BUDGET PRIMITIF**

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté le 3 février 2020, le budget principal primitif se décompose comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	<b>BP 2019</b> <i>pour mémoire</i>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	143 770.00	159 100.00
Chapitre 012 : Charges de personnel	382 000.00	390 000.00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 000.00	1 000.00
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	38 520.00	38 720.00
Chapitre 66 : Charges financières	24 585.00	21 720.00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	400.00	400.00
Chapitre 022 : dépenses imprévues	3 000.00	3 000.00
<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>593 275.00</b>	<b>613 940.00</b>
Chapitre 042 (68) : Dot. Amortissement/ immobilisations	97 000.00	77 000.00
<b>TOTAL Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>97 000.00</b>	<b>77 000.00</b>
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	329 009.37	414 759.67
<b>TOTAL Général</b>	<b>1 019 284.37</b>	<b>1 105 699.67</b>

## Recettes

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	<b>BP 2019</b> <i>pour mémoire</i>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 013 : Atténuation de charges	500.00	1 000.00
Chapitre 70 : Produits des services	196 000.00	165 000.00
Chapitre 73 : Impôts et taxes	19 000.00	19 000.00
Chapitre 74 : Dotations et participations	670 208.00	667 500.00
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	820.00	1 620.00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	580.00	300.00
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>887 108.00</b>	<b>854 420.00</b>
777 – Quote part des subventions d'investissement	10 445.00	29 700.00
<b>TOTAL Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>10 445.00</b>	<b>29 700.00</b>
C 002 : Excédent antérieur reporté fonct.	121 731.37	221 579.67
<b>TOTAL Général</b>	<b>1 019 284.37</b>	<b>1 105 699.67</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2019 <i>pour mémoire</i>	BP 2020
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers	5 070.00	0.00
Chapitre 13 : Subvention d'investissement	85 134.00	11 000.00
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt	224 640.00	229 340.00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	3 000.00	3 200.00
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	5 024.00	22 770.00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	805 112.37	740 837.49
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	5 000.00	15 000.00
Chapitre 45 : Opération sous mandat	131 404.00	111 928.26
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	3 000.00	3 000.00
RESTES A REALISER		265 562.00
<b>TOTAL Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 267 384.37</b>	<b>1 402 637.75</b>
13918 : Amortissement des subventions d'investissement	10 445.00	29 700.00
<b>TOTAL Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>10 445.00</b>	<b>29 700.00</b>
Déficit antérieur reporté	60 739.73	111 495.72
<b>TOTAL Général</b>	<b>1 338 569.10</b>	<b>1 543 833.47</b>

### Recettes

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019 <i>pour mémoire</i>	BP 2020
Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers	235 378.73	221 873.72
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	223 945.00	186 380.00
Chapitre 16 : Emprunts	321 832.00	325 000.00
Chapitre 45 : Opération sous mandat	131 404.00	118 636.08
RESTES A REALISER		200 184.00
<b>TOTAL Recettes réelles d'investissement</b>	<b>912 559.73</b>	<b>1 052 073.80</b>
Chapitre 040 : Dot. amortissement/immobilisations	97 000.00	77 000.00
<b>TOTAL Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>97 000.00</b>	<b>77 000.00</b>
Chapitre 021 : Virement de la section de fonct.	329 009.37	414 759.67
<b>TOTAL Général</b>	<b>1 338 569.10</b>	<b>1 543 833.47</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DELIBERATION N° 2020-08****FINANCES - BUDGET ANNEXE - COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ****DELIBERATION N° 2020-09****FINANCES - BUDGET ANNEXE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Vu les articles L 2121-31 et L 2121-14 du CGCT,

La Présidence est laissée à Monsieur DUBOC Jean-Claude, Délégué de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, en vue de l'approbation du Compte Administratif 2019 du budget annexe.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019	CA 2019
Chapitre 011 : Charges à caractère général	54 870.00	44 341.43
Chapitre 012 : Charges de personnel	181 000.00	169 326.64
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	50.00	32.27
Chapitre 66 : Charges financières	350.00	336.77
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	3 500.00	683.20
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	2 000.00	0.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>241 770.00</b>	<b>214 720.31</b>
Chapitre 042 (68) : Dotations aux amortissements	8 470.00	8 466.58
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>8 470.00</b>	<b>8 466.58</b>
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	65 516.55	
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>315 756.55</b>	<b>223 186.89</b>

**Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019	CA 2019
Chapitre 70 : Produits des services	400.00	3 355.98
Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 000.00	0.00
Chapitre 74 : Dotations et participations	235 000.00	253 971.41
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	100.00	0.00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	200.00	2 365.43
<b>Total recettes réelles</b>	<b>236 700.00</b>	<b>259 692.82</b>
002 – Excédent fonctionnement reporté	79 056.55	
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>315 756.55</b>	<b>259 692.82</b>

L'excédent de fonctionnement cumulé est de : 36 505.93 € (excédent 2019) + 79 056.55 (report antérieur) = 115 562.48 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en fonctionnement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019	CA 2019
Chapitre 16 : Emprunt	6 140.00	6 130.59
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	7 800.00	864.00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	96 508.51	5 101.77
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	1 000.00	0.00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>111 448.51</b>	<b>12 096.36</b>
Chapitre 001 : Déficit antérieur reporté	0.00	0.00
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>111 448.51</b>	<b>12 096.36</b>

### Recettes

Les recettes sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019	CA 2019
Chapitre 10 : compte 10222 (FCTVA)	6 000.00	6 153.33
Chapitre 13 : subventions	28 000.00	<b>0.00</b>
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>34 000.00</b>	<b>6 153.33</b>
Chapitre 040 : Dotations aux amortissements	8 470.00	8 466.58
<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>8 470.00</b>	<b>8 466.58</b>
Chapitre 021 : Virement de section fonctionnement	65 516.55	
Excédent d'investissement reporté	3 461.96	3 461.96
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>111 448.51</b>	<b>18 082.87</b>

L'excédent d'Investissement cumulé est de : 5 985.71 € (excédent 2019) – 0 € (déficit reporté) = 5 985.71 €



Les restes à réaliser 2019 à reporter sur le Budget Primitif 2020 sont :

- Dépenses d'investissement : 5 184.00 €  
- Recettes d'investissement : 0.00 €

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### DELIBERATION N° 2020-10

### FINANCES - BUDGET ANNEXE - AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Monsieur le Vice-Président est invité à présenter au Conseil Syndical l'affectation des résultats du budget annexe de l'exercice 2019, détaillée ci-après :

Recettes de fonctionnement 2019 :	259 692.82 €
Dépenses de fonctionnement 2019 :	- 223 186.89 €
<b>Excédent de fonctionnement (exercice 2019)</b>	<b>36 505.93 €</b>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté:	79 056.55 €
<b>Excédent de clôture de fonctionnement 2019 :</b>	<b>115 562.48 €</b>

Recettes d'investissement 2019 :	14 620.11 €
Dépenses d'investissement 2019 :	- 12 096.36 €
<b>Excédent d'investissement (exercice 2019)</b>	<b>2 523.75 €</b>
Excédent d'investissement antérieur reporté :	3 461.96 €
<b>Excédent de clôture d'investissement 2019:</b>	<b>5 985.71 €</b>

Restes à réaliser en recettes :	0.00 €
Restes à réaliser en dépenses :	5 184.00 €
<b>Solde des restes à réaliser 2019 :</b>	<b>-5 184.00 €</b>

Besoin de financement de la section d'investissement (Excédent de 801.71 €)	0.00 €
--	--------

### Affectation des résultats 2019

<b>Compte 1068</b> : financement de l'investissement	0.00
<b>Ligne 001</b> : Excédent d'investissement reporté	5 985.71€
<b>Ligne R002</b> : Excédent de fonctionnement reporté (115 562.48 – besoin de financement de la section investissement (0))	115 562.48€

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### DELIBERATION N° 2020-11

### FINANCES - BUDGET ANNEXE - BUDGET PRIMITIF 2020

Conformément au débat d'orientation budgétaire présenté le 3 février 2020, le budget annexe primitif se décompose comme suit :

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019 <i>pour mémoire</i>	BP 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	54 870.00	56 500.00
Chapitre 012 : Charges de personnel	181 000.00	150 000.00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	50.00	1 600.00
Chapitre 66 : Charges financières	350.00	300.00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	3 500.00	2 500.00
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	2 000.00	2 000.00
<b>TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>241 770.00</b>	<b>212 900.00</b>
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements	8 470.00	10 000.00
<b>TOTAL Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>8 470.00</b>	<b>10 000.00</b>
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	65 516.55	131 962.48
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>315 756.55</b>	<b>354 862.48</b>

### Recettes

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019 <i>pour mémoire</i>	BP 2020
Chapitre 70 : Produits des services	400.00	3 300.00
Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 000.00	1 000.00
Chapitre 74 : Dotations et participations	235 000.00	235 000.00
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	100.00	0.00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	200.00	0.00
<b>TOTAL Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>236 700.00</b>	<b>239 300.00</b>
Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté Fonct.	79 056.55	115 562.48
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>315 756.55</b>	<b>354 862.48</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2019 <i>pour mémoire</i>	BP 2020
Chapitre 16 : Emprunts	6 140.00	6 200.00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	7 800.00	15 000.00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	96 508.51	162 962.19
020 : Dépenses imprévues	1 000.00	1 000.00
RESTES A REALISER		5 184.00
<b>TOTAL Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>111 448.51</b>	<b>190 346.19</b>
Déficit antérieur reporté		
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>111 448.51</b>	<b>190 346.19</b>

### Recettes

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre	BP 2019 <i>pour mémoire</i>	BP 2020
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	6 000.00	600.00
Chapitre 13 : Subventions	28 000.00	41 798.00
<b>TOTAL Recettes réelles d'investissement</b>	<b>34 000.00</b>	<b>42 398.00</b>
Chapitre 28 : Amortissements des immobilisations	8 470.00	10 000.00
<b>TOTAL Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>8 470.00</b>	<b>10 000.00</b>
Chapitre 021 : Virement de la section de fonct.	65 516.55	131 962.48
R001 – Excédent d'investissement reporté	3 461.96	5 985.71
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>111 448.51</b>	<b>190 346.19</b>

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### DELIBERATION N° 2020-12

### ACTION AGRICOLE - FASCINES ANTI-EROSION : CONVENTION ET DEMANDE DE REVERSEMENT DE LA PART RESTANT DUE PAR L'EXPLOITANT OU LE PARTICULIER -

Considérant que les fascines vivantes anti-érosives permettent de ralentir, filtrer les eaux et limiter la concentration des écoulements, diminuant ainsi les risques d'érosion et de ruissellement,

Considérant que le Syndicat se charge des conseils auprès des exploitants et des particuliers pour la réalisation des projets,

Considérant la délibération n°2019-36 reprenant le plan de financement à partir de 2019,

Considérant que cette délibération a pour but d'encadrer les mouvements de trésorerie entre les exploitants ou les particuliers et le Syndicat sur les projets 2020 suivants plantés en 2020 :

Nom société	Localisation du projet	Linéaire de fascine (m)	Montant HT approximatif du projet	Montant approximatif de la somme à percevoir
EARL Lenoir	SAINT VALERY EN CAUX	20	1 720 €	350 €
SCEA des Trois Plateaux	BOSVILLE	25	2 150 €	440 €
GAEC du Ver a Val	AUTRETOT	32	2 752 €	560 €

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**DELIBERATION N° 2020-13****ACTION AGRICOLE - HAIES ANTI-EROSION : CONVENTION ET DEMANDE DE REVERSEMENT DE LA PART RESTANT DUE PAR L'EXPLOITANT OU LE PARTICULIER -**

Considérant que les haies anti-érosives permettent d'infiltrer, ralentir et limiter la concentration des écoulements, diminuant ainsi les risques d'érosion et de ruissellement.

Considérant que le Syndicat se charge des conseils auprès des exploitants et des particuliers pour la réalisation des projets.

Considérant la délibération n°2018-44 reprenant le plan de financement du programme à partir de 2019,

Considérant que les prix seront actualisés selon l'indice TP01 au dernier indice publié au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant que cette délibération a pour but d'encadrer les mouvements de trésorerie entre les exploitants ou les particuliers et le Syndicat sur les projets 2020 suivants plantés en 2020 :

NOM SOCIETE	LOCALISATION DU PROJET	LINEAIRE DE HAIE EN ML	MONTANT APPROXIMATIF DU PROJET EN € HT	MONTANT APPROXIMATIF DE LA SOMME A PERCEVOIR EN €
SCEA d'Emouville	SAINT VAAST DIEPPEDALLE	12,5	254	55
Glaces Follet	SAINT VAAST DIEPPEDALLE	12,5	254	55
SCEA d'Emouville	SASSEVILLE	25	456	95
SCEA des Cottes	SASSEVILLE	25	456	95
SCEA d'Emouville	SAINT VAAST DIEPPEDALLE	20	377	80
GAEC des Pommiers	SAINT VAAST DIEPPEDALLE	20	377	80
EARL Herouard	VITTEFLEUR	25	458	95
GIARD Quentin	VITTEFLEUR	25	458	95
GAEC de Vicquetuit	CANY-BARVILLE	40	715	145
EARL de la Petite Roque	CANY-BARVILLE	40	669	140
EARL de la Petite Roque	CANY-BARVILLE	40	669	140
SCEA des Bois	BOSVILLE	15	275	60
SCEA du Manoir	SASSEVILLE	15	275	60
SCEA des Bois	BOSVILLE	10	183	40
SCEA du Manoir	SASSEVILLE	10	183	40
SCEA du Manoir	SASSEVILLE	100	1725	355
LANCHON Jean Robert	OUAINVILLE	230	4166	850
SCEA du Manoir	SASSEVILLE	20	376	80
NOM SOCIETE	LOCALISATION DU PROJET	LINEAIRE DE HAIE EN ML	MONTANT APPROXIMATIF DU PROJET EN € HT	MONTANT APPROXIMATIF DE LA SOMME A PERCEVOIR EN €
EARL des Maronniers	SASSEVILLE	10	183	40
GAEC Ferme des Lys Normands	SAINTE COLOMBE	80	1404	290
EARL des Grès	PLEINE SEVE	37,5	713	145
EARL de la Mare aux Iris	PLEINE SEVE	37,5	713	145
VAN COLEN Sandrine	CANY-BARVILLE	80	1338	280
VAN COLEN Sandrine	CANY-BARVILLE	100	1672	340
VAN COLEN Sandrine	CANY-BARVILLE	60	1135	230
BOQUET Franck	CLASVILLE	65	1129	230

BOQUET Franck	CLASVILLE	30	521	110
EARL des Ramonts	OUAINVILLE	40	692	150
EARL des Ramonts	OUAINVILLE	60	1038	220
EARL de la Prairie	VEAUVILLE LES BAONS	84	1625	330
EARL du Bois d'Ouille	OUVILLE L ABBAYE	125	2065	420
EARL du Bois d'Ouille	OUVILLE L ABBAYE	125	2065	420
EARL du Bois d'Ouille	OUVILLE L ABBAYE	210	3468	710
SCEA Leroux	HAUTOT LE VATOIS	50	915	190
EARL de la Gourmette	ENVRONVILLE	50	915	190
SCEA de l'Epine	BENESVILLE	25	458	95
CALLENS Vincent	BENESVILLE	25	458	95
COLBOC Murielle	ALLOUVILLE BELLEBOSSE	70	1211	250
COLBOC Murielle	ALLOUVILLE BELLEBOSSE	30	519	110
EARL des Grès	DROSAY	80	1404	290
EARL COUSIN	YVECRIQUE	155	2855	580
LEFEBVRE Eugene	GREMONVILLE	260	4330	880
LEFEBVRE Eugene	GREMONVILLE	20	334	70
SCEA de Janville	PALUEL	230	3808	780
SCEA de Janville	PALUEL	160	2649	540
EARL du Val aux Loups	PALUEL	400	6542	1330
EARL du Val aux Loups	PALUEL	490	8014	1630
EARL du Val aux Loups	PALUEL	790	12920	2630
EARL des Grès	NEVILLE	27,5	540	110
GAEC des Pommiers	NEVILLE	27,5	540	110
SCEA HEROUARD	NEVILLE	48	957	200
EARL DE LA FERME DU COLOMBIER	HERICOURT EN CAUX	85	1980	405
EARL Delamare	CARVILLE POT DE FER	85	1980	405
EARL Delamare	HERICOURT EN CAUX	20	563	120
CHAPELLE Nicolas	MANNEVILLE ES PLAINS	55	1080	220
CREANT Denis	BOUDEVILLE	22,5	452	95
GAEC THIERRY	BOUDEVILLE	22,5	452	95
SCEA Leroux	ECRETTEVILLE LES BAONS	680	12100	2460
TOUSSAINT Frédéric	ECRETTEVILLE LES BAONS	40	1002	210
TOUSSAINT Frédéric	ECRETTEVILLE LES BAONS	90	729	150
LECLERC Frédéric	ECRETTEVILLE LES BAONS	188	1231	250
NOM SOCIETE	LOCALISATION DU PROJET	LINEAIRE DE HAIE EN ML	MONTANT APPROXIMATIF DU PROJET EN € HT	MONTANT APPROXIMATIF DE LA SOMME A PERCEVOIR EN €
DEBRABANDERE Enrick	OUAINVILLE	290	5224	1070
EARL des Nonettes	BENESVILLE	35	673	140
EARL d'Autigny	BENESVILLE	35	673	140
EARL du Val aux Loups	PALUEL	312,5	5326	1085
SCEA de Janville	PALUEL	312,5	5326	1085
GUERILLON Alain	AMFREVILLE-LES-CHAMPS	50	341	70
EARL Lenoir	SAINT VALERY-EN-CAUX	35	727	150
EARL Lenoir	PLEINE-SEVE	190	3461	710

EARL de la Plaine	GONZEVILLE	100	1782	365
EARL Delamare	GONZEVILLE	100	1782	365
EARL Les mésanges	GONZEVILLE	7,5	151	35
EARL Delamare	GONZEVILLE	7,5	151	35
SCEA Moonen Van Meer	GONZEVILLE	15	283	60
EARL Delamare	GONZEVILLE	15	283	60
SCEA Petit	ANGLESQUEVILLE LA BRAS LONG	40	761	160
SCEA Petit	ANGLESQUEVILLE LA BRAS LONG	40	761	160
LEBOULLENGER Monique	ANGLESQUEVILLE LA BRAS LONG	30	791	170
EARL de la Mésengère	VITTEFLEUR	45	846	180
GAEC de la Triolaine	LE TORP MESNIL	125	2163	440
GAEC de la Triolaine	LINDEBEUF	50	897	190
GAEC Ferme des Lys Normands	SAINTE COLOMBE	22,5	413	85
EARL de la Ferme Angot	DROSAY	22,5	413	85
GAEC Ferme des Lys Normands	SAINTE COLOMBE	15	275	60
EARL de la Ferme Angot	DROSAY	15	275	60
GAEC du Ver a Val	AUTRETOT	45	866	180
GAEC Ferme des Lys Normands	GRAINVILLE LA TEINTURIERE	40	718	150
GAEC Ferme des Lys Normands	GRAINVILLE LA TEINTURIERE	60	1076	220
	<b>TOTAL</b>	<b>8 110</b>	<b>139 462</b>	<b>28 620</b>

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### DELIBERATION N° 2020-14

### ACTION AGRICOLE - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE MARE ET NOUE LIEU-DIT « LA FOLIE » A VITTEFLEUR

Considérant la délibération 2018-46 du 3 décembre 2018 reprenant l'historique de la nécessité de recourir à une déclaration d'utilité publique pour la réhabilitation d'une mare tampon et la création d'une noue enherbée au lieu-dit « La Folie » sur la commune de Vittefleury,

Considérant la nécessité de recourir à un géomètre expert pour le repositionnement du chemin rural n°20 afin de préciser les surfaces nécessaires aux deux aménagements,

Considérant que ce chemin est éloigné par endroits à plus de 20 m du passage d'eau qu'il est nécessaire d'aménager sous forme de noue enherbée et que la surface totale nécessaire aux deux aménagements est de 4370 m<sup>2</sup> provenant des parcelles cadastrales AH n° 18, 20, 21 et 23,

Précisant que les parcelles sont en propriété de Monsieur VANDECANDELAERE Marcel, Aime, Augustin, domicilié à Ferme de Caniel - route d'Ocqueville - 76450 CANY-BARVILLE,

Considérant que pour assurer l'achèvement de la protection de ce passage d'eau de « La Folie » à Vittefleury, il est nécessaire de conduire l'ensemble des démarches permettant de pouvoir compléter nos interventions et permettre la réhabilitation de la mare tampon et de la noue enherbée,

Précisant qu'il est nécessaire de solliciter la maîtrise foncière de l'emprise par une procédure d'utilité publique,

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**DELIBERATION N° 2020-15****DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR REMISE EN HERBE DE PARCELLE – Commune de Grainville-la-Teinturière – M. LAVENU Fabien**

Considérant la délibération 2018-12 du 12 mars 2018 reprenant l'historique de la nécessité de recourir à une déclaration d'utilité publique pour le maintien et la remise en herbe de parcelles situées sur la commune de Grainville-la-Teinturière et en propriété de M. LAVENU,

Relatant qu'il est impossible d'enclaver certaines parcelles, il convient de compléter la délibération précitée,

Considérant que ces nouvelles parcelles sont cadastrées E n° 48 et E n°45 sur la commune le Grainville-la-Teinturière,

Précisant qu'il a été nécessaire de faire intervenir un géomètre expert pour préciser les surfaces concernées par le maintien et la remise en herbe et que cette surface se porte en totalité à 11,364 ha et se décompose comme suit :

<b>Section</b>	<b>Numéro</b>	<b>Contenance (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Maintien ou Remise en herbe</b>
E	275 (b)	18335	Maintien en herbe
E	48	2010	Maintien en herbe
E	47	6552	Maintien en herbe
E	275 (c)	10087	Maintien en herbe
E	40	13643	Maintien en herbe
E	41	1398	Maintien en herbe
E	42	1798	Maintien en herbe
E	44	10717	Maintien en herbe
E	45	672	Maintien en herbe
E	278 (a)	5468	Maintien en herbe
E	275 (a)	27682	Remise en herbe
E	275 (d)	15278	Remise en herbe

Sachant qu'une ultime proposition d'aménagement a été faite au propriétaire, et qu'en l'absence d'une acceptation totale, il sera alors nécessaire de concrétiser la déclaration d'utilité publique conjointe à l'enquête parcellaire pour la remise en herbe des parcelles précitées.

Cet herbage étant plus que stratégique dans la prévention des inondations et lutte contre l'érosion, il est nécessaire de pouvoir pérenniser en herbe les 11,364 ha d'herbage.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**FIN DE LA SÉANCE A 19 H 35**

**Le compte rendu de séance est consultable dans son intégralité au  
Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent – 27 Bis rue du Chauffour – 76450 CANY BARVILLE**